

N° 121/2009 -	REHABILITATION ET RESTRUCTURATION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS DU MUY AVENANTS N° 1 AU MACROLOT A ET AUX LOTS C ET E
----------------------	--

Le Maire,

Exposé à l'Assemblée :

Par délibération n° 14/2009 en date du 17 février 2009, le Conseil Municipal a autorisé Madame le Maire à signer les marchés négociés relatifs à l'opération de réhabilitation et de restructuration de la maison des Associations au MUY.

Ces marchés ont été attribués de la manière suivante :

- *MACRO LOT A (lots n° 1, 2, 3 et 8 – Maçonnerie générale) : attribué à la société SO.DO.BAT. de Fréjus pour un montant initial toutes tranches de 441.285,41 Euros TTC (368.967,73 Euros HT), soit **377.936,00 Euros TTC** (316.000,00 € HT) en tranche ferme et **63.349,41 Euros TTC** (52.967,73 Euros HT) en tranche conditionnelle,*
- *MACRO LOT B (lots n° 5 et 10 – Façades, peinture) : attribué à la société GHIGO de Lorgues pour un montant global de **64.206,07 Euros TTC** (53.684,00 € HT),*
- *LOT C (lot n° 4 - Menuiseries) : attribué à la société MATZ du MUY, pour un montant initial de **126.056,00 Euros TTC** (soit 105.398,00 € HT),*
- *LOT D (lot n° 6 – Plomberie, sanitaires) : attribué à la société POWERS du Revest Les Eaux, pour un montant de **30.882,78 Euros TTC** (25.821,72 € HT),*
- *LOT E (lot n° 7 - Electricité) : attribué à la société BRENGUIER du MUY, pour un montant initial toutes tranches de **198.012,22 Euros TTC** (165.562,06 € HT), soit **185.628,84 Euros TTC** (155.208,06 € HT) en tranche ferme et **12.383,38 Euros TTC** (10.354,00 € HT) en tranche conditionnelle,*
- *LOT F (lot n° 9 – Ascenseur) : attribué à la société KONE de Cagnes sur Mer, pour un montant de 28.524,60 Euros TTC (soit 23.850,00 € HT).*

Ces différents marchés ont été notifiés en avril 2009 et les travaux ont pu ainsi débiter. Cependant, en cours d'exécution, des prestations supplémentaires se sont révélées être indispensables pour assurer la continuité de la réalisation du projet. Ces travaux complémentaires n'affectent que le macro lot A et les lots C et E.

Ainsi, **pour le macro lot A**, des travaux supplémentaires portant essentiellement sur la dépose de chevrons, la démolition de la chape mortier, la réalisation de sommiers béton, la mise en place de profilés métalliques, la reprise de faux plafonds et la création de l'ossature du plancher ont dû être effectués. Ces nouvelles prestations concernent la réalisation de la tranche ferme et représentent un coût de **7.899,96 Euros TTC** (soit 6.605,32 € HT).

Le nouveau montant de la tranche ferme du marché est donc porté à la somme de **385.835,96 Euros TTC** (322.605,32 € HT), soit une augmentation d'environ **2,09 %** du montant initial de la tranche ferme.

Sur la globalité du marché (tranche ferme + tranche conditionnelle), ces nouvelles prestations représentent une augmentation d'environ **1,79 %** du montant initial global du marché, ce qui porte le nouveau montant du marché à **449.185,37 Euros TTC** (soit 375.573,05 € HT).

Pour le lot C : les travaux complémentaires portent essentiellement sur la modification de la fabrication des porte fenêtres du 1^{er} étage et sur l'installation d'une serrure anti-panique. Ces changements ont entraîné la modification de la mise en œuvre des porte fenêtres. Par ailleurs, sept volets bois persiennés ont été supprimés (d'où une moins value de 7.168,00 € HT sur ce lot). Enfin, une porte blindée a dû être installée. Ces prestations représentent un coût de **4.195,57 Euros TTC** (3.508,00 € HT).

Le nouveau montant du marché est donc porté à la somme de **130.251,58 Euros TTC** (108.906,00 € HT), soit une augmentation d'environ **3,328 %** par rapport au montant du marché initial.

Enfin, **pour le lot E**, les travaux complémentaires (qui n'affectent que la tranche ferme) portent sur la modification du contrôle d'accès devant être compatible avec l'ensemble des bâtiments communaux, sur des travaux d'électricité dans le local vélos et sur la modification de l'éclairage des façades (qui entraîne une moins value). Ces nouvelles prestations représentent un coût de **3.056,84 Euros TTC** (soit 2.555,89 € HT).

Le nouveau montant de la tranche ferme du marché est donc porté à la somme de **188.685,68 Euros TTC** (157.763,95 € HT), soit une augmentation d'environ **1,647 %** par rapport au montant de la tranche ferme du marché initial.

Sur la globalité du marché (tranche ferme + tranche conditionnelle), les nouvelles prestations représentent une augmentation d'environ **1,544 %** du montant initial global du marché, ce qui porte le nouveau montant du marché à **201.069,07 Euros TTC** (soit 168.117,95 € HT).

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Adopte les termes des avenants n° 1 au macro lot A et aux lots C et E concernant le marché pour les travaux de réhabilitation et de restructuration de la Maison des Associations au Muy et autorise le Maire à les signer.